



Procès-Verbal des Débats

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 18 octobre 2024

Adopté le 8 novembre 2024

Les Landes, le Département

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Conseil départemental des Landes - Réunion du 18 octobre 2024

Les Landes, le Département

ISSN 1249-6219

landes.fr

Réunion du Conseil départemental

Vendredi 18 octobre 2024 à 9 h 30

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président : Nous allons ouvrir cette séance. Tout d'abord vous faire part des absences de Dominique COUTIERE qui a donné son pouvoir à Magali VALIORGUE, de Jean-Luc DELPUECH qui a donné son pouvoir à Sylvie BERGEROO, de Sandra TOLLIS qui a donné son pouvoir à Cyril GAYSSOT.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE,	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Absent, pouvoir à Mme Magali VALIORGUE
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Absent, pouvoir à Mme Sylvie BERGEROO
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Présent
Christophe LABRUYERE,	Présent
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Absente, pouvoir à M. Cyril GAYSSOT
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut donc se tenir.

Je vous propose que l'assemblée, du moins en espérant qu'il arrive, désigne Julien PARIS comme secrétaire de séance.

[dans l'assistance : Il n'est pas loin]

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 JUIN 2024.

Monsieur le Président : Nous devons adopter le procès-verbal de la réunion du 21 juin. Nous n'avons pas reçu d'observations sur ce compte-rendu. Est-ce que vous avez des observations à formuler néanmoins ? Non. Donc, je vous propose de l'adopter.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Julien Paris **(1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous avons donc trois dossiers à examiner dans le cadre de cette séance. Nous avons le rapport sur le secours d'urgence intempéries exceptionnelles du 6 au 7 septembre qui ont frappé les communes de la Vallée d'Aspe. Nous vous l'avons envoyé le 14 octobre et nous l'avons aussi déposé sur table.

M-1 SECOURS D'URGENCE – INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES DU 6 AU 7 SEPTEMBRE QUI ONT FRAPPE LES COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE (Vote sur l'urgence)

(Rapporteur : Monsieur le Président)

Monsieur le Président : Il faut que nous validions au préalable la procédure de vote sur l'urgence de ce rapport donc sur une subvention du Conseil départemental à l'Association des Maires et Présidents des Communautés des Pyrénées Atlantiques. Il faut que l'on mesure l'urgence. J'ose espérer que tout le monde va en reconnaître l'urgence et il faut que l'on vote au préalable sur cette urgence pour pouvoir examiner le rapport ensuite.

Est-ce que vous y voyez un inconvénient ? Non ? Donc, je considère que le vote est positif.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Julien Paris **(1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

Nous allons rentrer dans l'examen des dossiers. Nous présenterons ce rapport à la fin si ça ne pose pas de problème. Nous allons commencer par le rapport Insertion, Familles, Lutte contre les discriminations : le schéma départemental des services aux familles et je donne la parole à Sylvie PEDUCASSE.

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
B-1	SOUTIEN AUX FAMILLES	Sylvie PEDUCASSE	3
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	COLLEGES - DGF	Muriel LAGORCE	285
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-1	SECOURS D'URGENCE – INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES DU 6 AU 7 SEPTEMBRE QUI ONT FRAPPE LES COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE	Xavier FORTINON	*
M-2	PROPOSITION – BUDGET 2025 : LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN DANGER	Monique LUBIN	*

B-1 SOUTIEN AUX FAMILLES (page 3 du volume)

(Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE : Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. On avait déjà évoqué rapidement ce rapport lors de notre dernière Commission Permanente. Vous l'avez reçu en pièce jointe, plus de 250 pages. Je ne reviens pas forcément exhaustivement sur l'ensemble de ce rapport, mais rappeler qu'il a été cosigné avec nous, Département des Landes, par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, la Direction Départementale des politiques publiques de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale, de la solidarité, de l'égalité hommes-femmes et de la protection des populations, la Direction des services de l'Education Nationale, l'UDAF, l'Association des Maires de France et puis pour cette nouvelle édition, ce nouveau schéma, également par l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France Travail.

C'est donc le fruit d'un travail partenarial qui prend d'abord appui sur un diagnostic territorial partagé, celui qui est en seconde partie du document que vous avez dû certainement regarder avec attention.

Parmi les éléments saillants de ce diagnostic, j'en citerai quelques-uns, indicatifs, pour mener ensuite nos politiques publiques. Le premier, c'est une grande hétérogénéité territoriale du point de vue des ressources par habitant. Par exemple, le potentiel financier par habitant varie du simple au double entre la Communauté de communes Terre de

Chalosse pour le potentiel le plus bas et la Communauté de communes du Pays Morcenais pour le potentiel le plus haut.

Hétérogénéité aussi au niveau de l'impact du coût du logement dans les charges des familles. C'est un élément, celui du logement que nous avons souvent évoqué ici et donc, pour quelques chiffres, près de 30% des allocataires présentent par exemple un taux d'effort supérieur à 40% sur la Communauté de communes des Grands Lacs contre 12,8% en Coteaux et Vallées des Luys.

Concernant la petite enfance, une évolution des naissances positive dans notre département, ce qui n'est pas le cas au niveau national, quasiment +3% sur le département, contre -0,7 au niveau national, ce qui représente à peu près 3 500 naissances par an entre 2020 et 2022 dans les Landes, mais une évolution qui ne parvient toutefois pas à rattraper la différence en matière de répartition de la population, le département, là aussi, on l'a souvent dit, restant un département âgé où les plus de 65 ans représentent plus d'un quart de la population. Là aussi, on observe une grande disparité territoriale entre la Communauté de communes du Seignanx, par exemple, qui présente un rapport moins de 20 ans / plus de 65 ans plus favorable aux jeunes et à l'opposé sur la courbe des indices, la Communauté de communes de Mimizan qui présente un rapport beaucoup plus favorable aux personnes âgées.

Concernant les prestations, une population couverte à 43% par des prestations d'allocations familiales, soit moins qu'en France hexagonale où on est à peu près sur un taux de 48%, mais qui est caractérisé par une proportion plus importante des familles, dont près de 1 sur 3 est monoparentale.

Pour ce qui est des enfants allocataires en situation de handicap, les ratios diffèrent peu des statistiques nationales. 3% environ des enfants de moins de 20 ans. Mais là aussi, une forte disparité territoriale. L'est du département et les deux Communautés d'Agglomération étant marqués par une proportion nettement plus forte de ces allocataires.

Les bénéficiaires de revenus garantis et de compléments de revenus comme le RSA, l'AH ou la prime d'activité représentent 56% de la population allocataire.

Ce sont les ratios de la France hexagonale, avec toutefois une proportion moins importante dans les Landes des allocataires du RSA qui représentent 8,1% de ces allocataires, contre 10,5% en France métropolitaine.

Concernant la pauvreté, si les enfants landais sont moins marqués par la pauvreté qu'au niveau de la France hexagonale, un chiffre qui ne doit pas nous échapper : plus de 15 400 enfants mineurs landais vivent dans un foyer allocataire précaire, c'est à dire dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté.

Et enfin, dernier point sur ce diagnostic, si les politiques volontaristes menées au niveau du département ont permis de porter la capacité d'accueil théorique des moins de 3 ans à près de 65 places pour 100 enfants, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est aux alentours de 59%, l'équité territoriale n'est pas non plus de mise dans ce domaine, ce taux variant de 50% pour le Pays Morcenais à près de 70% pour les EPCI du littoral.

Il est à noter dans ce domaine, là aussi, j'en ai souvent parlé, que le département des Landes est marqué par une grande prédominance de l'offre de garde par assistantes maternelles et que l'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant ne représente que 21,9% des modes de garde, contre plus de 37% en France. Voilà pour quelques éléments de ce diagnostic.

Fort de ces constats, le schéma a vocation à fixer le cap des politiques publiques en matière de services aux familles. Il est construit autour de 5 orientations transversales : assurer un accès harmonisé aux services dans le département, promouvoir des services de qualité,

investir dans la prévention, prendre en compte des besoins particuliers et favoriser l'engagement citoyen et le pouvoir d'agir des familles.

Vous l'avez vu, chacune de ces orientations y est déclinée en fiches actions thématiques définissant les publics cibles, les objectifs, la méthodologie, le calendrier souhaité de déploiement et les indicateurs permettant une évaluation des actions menées.

Plusieurs enjeux sous-tendent ce schéma : un enjeu de qualité grâce à la formation continue, au renforcement de l'accompagnement des acteurs locaux, particulièrement en matière de soutien à la parentalité et d'inclusion. Un enjeu de proximité et d'accessibilité aux services de l'ensemble des familles landaises, quel que soit leur lieu de vie, leurs revenus et la spécificité de leurs besoins. Il s'agit là de répondre aux exigences plus fortes en matière d'égalité des chances et d'équité territoriale. Un enjeu de prévention avec une attention soutenue portée aux familles des plus vulnérables et ce, grâce encore à une présence renforcée sur le terrain. Et enfin, un enjeu de démocratie et de citoyenneté par le renforcement de la présence des familles dans les instances de concertation et de décision et l'expérimentation également de nouveaux dispositifs dédiés à l'engagement citoyen.

Enfin, au travers de ces fiches, le schéma s'accompagne d'objectifs opérationnels qualifiés et quantifiés pour répondre à ces enjeux, objectifs qui ont vocation à nourrir les travaux des comités de pilotage des CTG, mais aussi à s'intégrer dans nos propres règlements d'intervention.

Quelques-uns que je pourrais citer : l'ouverture d'ici 2027 de plus de 100 places en EAJE à la PSU afin de compenser effectivement ce retard observé par rapport au niveau national. L'augmentation du nombre d'assistantes maternelles qui restent malgré tout un mode de garde privilégié et pour lequel nous observons sur le département une population plutôt vieillissante. Création d'au moins un point coup de jeune, création de 5 résidences habitat jeunes, création de 4 maisons des parents et des 1 000 premiers jours, nouveau dispositif, création d'au moins 2 maisons des citoyens - c'est la nouvelle appellation pour les centres sociaux - , la couverture de chaque EPCI par au moins un lieu d'accueil enfants-parents, et puis également la rédaction d'un plan mercredi et l'intégration de parents dans au moins un quart des comités territoriaux parentalité.

Un point d'attention pour nous, l'assurance qu'au moins 1 enfant sur 4 issus de familles modestes bénéficie d'ici 2027 d'un mode d'accueil formel, que ce soit en crèche ou chez une assistante maternelle.

Voilà pour une présentation la plus synthétique possible de ce rapport.

Je conclurai en rappelant que le Département n'a pas le leadership sur le pilotage qui est organisé par la CAF, mais qu'il en est, au travers de l'action de ses services, une cheville ouvrière essentielle et très actif dans les différents comités techniques. J'en profite donc pour remercier ici les services pour tout le travail effectué dans ce sens.

Qu'à ce titre, nous restons guidés par les valeurs de justice sociale et d'idéal de réponse aux besoins de chaque landaise et chaque landais et que donc, bien entendu, nous nous attacherons à agir en totale cohérence avec ce schéma, avec de nouvelles propositions que nous pourrons porter dans le cadre des signatures des CTG à venir. Mais que toutefois, comme le souligne le dernier rapport de l'ODAS, face à la crise structurelle que nous traversons, nous sommes convaincus que la meilleure voie est celle de la reconstruction et l'entretien des solidarités de proximité.

Or, nous en reparlerons juste après, Monsieur le Président, alors que pour les Départements la période est marquée par une augmentation importante des dépenses sociales, particulièrement sur le volet aide sociale à l'enfance et personnes en situation de handicap, et qu'en parallèle, les recettes ne progressent pas faute de dynamique foncière, de leviers

fiscaux et surtout de compensation de l'État, une telle perspective de proximité ne sera atteinte que par la mobilisation à nos côtés, des communes et Communautés de communes qui doivent être attentives aux spécificités de leur territoire et proactives, mais aussi et surtout des services de l'État qui, au-delà de la coordination de l'action, doivent tenir leur rôle d'acteur de proximité en matière de service direct à la population.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que ce rapport appelle de votre part des observations, des commentaires ou des questionnements tout simplement ? Non ?

Simplement, un des sujets qui me préoccupe, c'est quand même la modification fondamentale qui s'est opérée ces dix dernières années sur la garde d'enfants. On voit qu'il y a un glissement très fort de l'accueil historique qui était dans les Landes par des assistantes maternelles. Ça c'est une chose et là, comme vous le dites, nous faisons face à un vieillissement des assistantes maternelles et il y a donc là une baisse. Mais ce qui est le plus préoccupant, c'est un glissement quand même beaucoup vers les structures privées, donc le recul du secteur public en matière de petite enfance dans ce département. Et quelque part, les personnes qui accèdent le plus au service de la petite enfance sont des personnes qui aujourd'hui sont dans des situations financières « moins défavorables ». Cela veut dire que l'on rate la cible de plus en plus et on voit aussi la part de la PSU, c'est-à-dire la Prestation Sociale Unique, qui est adressée au secteur public et est remplacée de plus en plus par la PAJE qui est relativement moins intéressante pour les familles.

Cela nous interroge. On doit être aussi attentifs. Est-ce que cela témoigne d'un désengagement, quelque part, des collectivités dans ce dispositif ou pas ? Parce que c'est un choix qui est fait, à un moment donné, de privilégier des acteurs privés ou la création de MAM ou de micro-crèches par rapport à la création de crèches publiques. Je ne sais pas si on a l'intention, à travers ce schéma, d'essayer d'inverser cette tendance parce que moi, je la considère préoccupante.

Mme PEDUCASSE : C'était le sens de ma dernière phrase. Effectivement, si le schéma comporte la volonté de la création de 100 places en EAJE, il s'agit bien d'intégrer ces dispositifs à l'intérieur des CTG ou de leur renouvellement. Et sans des décisions fortes des territoires, en appui avec le diagnostic qui a pu être effectué, on n'évoluera pas beaucoup sur ce sujet et cela pourra d'ailleurs avoir une influence sur nos règlements d'intervention qui ont accompagné les politiques des collectivités jusque-là en fonction de leurs choix. Mais si l'on veut toucher la cible, comme vous le disiez Monsieur le Président, et arriver aussi à ce que cet objectif d'au moins un quart des enfants de familles les plus modestes puissent bénéficier d'un mode de garde et plus particulièrement un mode de garde peut-être en EAJE où on va avoir effectivement un accompagnement social en parallèle qui sera à la hauteur des besoins, il faudra que tout le monde prenne la mesure de cette question.

Monsieur le Président : Merci, parce qu'on ne peut pas toujours parler de frein quand on parle de la difficulté d'accès à l'emploi de la part d'un certain nombre de familles et ne pas leur donner les possibilités de lever ces freins. Aujourd'hui c'est quand même une réalité, on voit que dans les familles monoparentales en particulier, la problématique de la garde des jeunes enfants est quand même un véritable sujet pour l'accès à l'emploi.

Est-ce que vous êtes tous favorables au schéma ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, Mme Sylvie Péducasse,

Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : M. Julien Paris **(1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

I-1 COLLEGES – DGF (page 285 du volume)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, pour ce dossier concernant les Dotations Globales de Fonctionnement des collègues publics, il s'agit de donner aux établissements les indications et les moyens nécessaires à la construction de leur budget de fonctionnement annuel. La DGF est destinée aux dépenses obligatoires pédagogiques et de fonctionnement des établissements. Depuis 2022, les modalités de calcul de la DGF ont été modifiés dans un objectif de lisibilité et d'équité. Ce travail a été réalisé avec un prestataire et avec l'appui d'un groupe de principaux et adjoints gestionnaires.

Les crises successives ont entraîné une forte inflation et une augmentation significative du coût des énergies.

En 2023, au travers de la mise en place d'un Fonds de Soutien Energie d'un montant de 700 000 €, la collectivité a accompagné les collèges publics dans la prise en charge du surcoût des dépenses de viabilisation.

En 2024, les plans de mesures visant à faire des économies d'énergie ont produit leurs premiers effets, mais il conviendra de les renforcer pour atteindre les objectifs du décret tertiaire.

Pour cette année, nous avons le calcul de la dotation qui a été ajusté. Les parts patrimoine et les parts pédagogie sont des parts qui ont été augmentées de 2,2% en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation.

En ce qui concerne la part viabilisation, elle a été calculée à partir de 90% des consommations constatées en 2023 pour tenir compte des 10% d'économies d'énergie attendues dans le cadre du décret tertiaire et rapportées au coût prévisionnel 2025. Je vous rappelle que cette part viabilisation représente la moitié des moyens délégués aux collèges.

Pour les contrats et le fonctionnement général, le calcul est fait à partir d'une part forfaitaire quel que soit l'établissement. À cela s'ajoute une part en fonction des mètres carrés de chaque bâtiment.

Pour cette année, les établissements qui bénéficient en 2025 d'une prise en main de la téléphonie par le Département, le montant des dépenses qui étaient consacrées en 2023 a été déduit.

Concernant la part pédagogie, elle est calculée sur une part forfaitaire à laquelle s'ajoute un montant par division.

Je vous rappelle que pour certains établissements dont l'IPS est inférieur à 100, il y a un bonus de 160 € par division.

Tout ceci aboutit à une répartition globale qui est détaillée en annexe de 4 823 369 €. Je précise que le versement de la dotation cette année ne sera pas modulé, qu'il n'y aura pas d'écrêtement en fonction du fonds de roulement. Il est prévu pour 2025 un crédit

exceptionnel pour faire face à des dépenses non prévisibles d'un montant de 409 844 € et je précise qu'entre 2021 et 2024, les DGF ont augmenté de 23%.

Nous avons ensuite dans ce dossier le dispositif de déplacement des collégiens vers les installations sportives. Il est prévu l'inscription d'un crédit de 115 100 € pour financer ce dispositif et la participation financière du Département.

Le point suivant concerne la contribution du Département pour les collèges privés pour 2025. Il vous est proposé d'arrêter à 710 € par élève la contribution du Département. Compte tenu du dernier effectif connu de 2 000 élèves scolarisés dans les établissements privés, un crédit de 1 420 000 € sera inscrit au budget.

Le dernier point concerne la tarification scolaire. Je vous rappelle que dans les 39 collèges publics landais, 90% des élèves sont demi-pensionnaires. C'est environ 2 millions de repas qui sont servis chaque année. Il vous est proposé cette année de maintenir l'ensemble des tarifs tels que votés en 2024. Le tarif de restauration de référence unique reste à 3 € et je rappellerais que le coût global d'un repas confectionné dans un collège landais, toutes charges comprises, est estimé à 9,50 €.

Voilà pour ce dossier Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce que cela appelle de votre part des questionnements ou des observations ? Non... Cela vous laisse interrogatifs.

Comme nous n'avons pas de nouvelles récentes de Julien Paris, je vous propose que Patricia Beaumont assure le secrétariat de séance.

Donc, juste une remarque quand même sur ce dossier et particulièrement sur la dotation aux collèges privés. Vous n'êtes pas sans savoir quand même ce qui s'est passé récemment au collège et au lycée Saint-Jacques-de-Compostelle, où il était prévu que les lycéens et les collégiens participent à une représentation théâtrale, une pièce, certes adaptée, mais enfin de Shakespeare, qui n'est peut-être pas quand même l'auteur le plus subversif que l'on connaisse. Les lycéens n'ont pu y assister parce que *le message véhiculé sur le genre et la sexualité n'était pas adapté au projet éducatif et pastoral*.

Moi, je juge que quand un établissement scolaire reçoit de l'argent public, son projet éducatif ne peut pas être pastoral et conduire à la censure, voire à l'autocensure. Je pense qu'il serait important que l'on puisse adresser quand même à cet établissement ce que l'on pense dans la mesure où on contribue maintenant largement. Par le passé, il était reproché à cette Assemblée peut-être de ne pas suffisamment financer les collèges privés. Cela fait quelques années que l'on est tout à fait rentré dans la loi que l'on apporte tout notre soutien, mais on ne voudrait pas que le projet éducatif soit largement amputé par des décisions qui sont pour le moins contestables.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Parce que quand on commence comme ça, on ne sait pas jusqu'où cela peut aller. On le voit de plus en plus sur les livres, sur des pièces de théâtre, sur des conférences... Si la liberté d'expression dans un pays comme le nôtre est mise à mal de cette façon, on ne peut être qu'inquiet.

Je souhaitais réagir par rapport à cette décision qui est pour le moins incompréhensible. Je ne vais pas choisir des qualificatifs autres. Le quotidien régional s'en était fait l'écho. C'était pour que l'on puisse l'évoquer, comme c'est l'objet, qu'on soutient ces collèges et que l'on puisse quand même donner notre avis sur cette décision.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce dossier puisque l'ensemble des points abordés pour l'accompagnement de nos collèges, vous l'avez compris, nous semble satisfaisant. Je vais rebondir sur ce que vous disiez sur la prise de position du groupe Saint-Jacques de Compostelle concernant cette pièce, pièce à laquelle je n'ai pas assisté, mais Martine DEDIEU a pu le faire, effectivement,

même s'il y avait des passages un peu particuliers, je pense que la décision de l'établissement peut effectivement sur ce sujet paraître surprenante ou en tout cas sujet à discussions. Et ces discussions-là sont toujours intéressantes car cela permet de parler de l'art de la pièce et donc, de confronter les idées.

Je voulais juste un petit peu, si vous le permettez, tempérer ce que vous disiez par rapport à la censure, demain on brûlera des livres... Très franchement sur cet établissement, pour bien connaître son fonctionnement et en comparaison avec d'autres sur la région ou au niveau national qui ont une approche beaucoup plus fermée, voire de censure sur beaucoup de sujets, je pense très sincèrement que l'on n'en est pas là sur l'établissement dont nous parlons, sur sa communauté éducative – qui est touchée par un deuil d'ailleurs en ce moment, avec des obsèques qui se déroulent -.

J'entends ce que vous dites, qu'après tout qu'il faut peut-être profiter de ces prises de position là pour redire que si ce sont des établissements qu'on appelle d'enseignement privé, ils sont sous contrat et donc, cela amène des droits mais aussi des devoirs et si cette pièce – on a une analyse différente de notre point de vue, même s'il y avait des moments un peu particuliers – n'appelait pas, je crois, ce type de réaction de l'établissement, on n'en est pas, mais peut-être faut-il à chaque fois marquer le territoire et rappeler les choses, on n'en est pas, sur le groupe de Saint-Jacques de Compostelle, à des comportements qui feraient que l'accès à une culture universelle ne serait pas réelle pour ces élèves.

Quant à l'accompagnement du Département, on a les mêmes sujets dans les communes concernant les écoles, oui c'est un effort, mais on suit la réglementation nationale qui nous demande de consacrer autant, ici, aux collégiens dans ces établissements, que ce qu'on propose pour les collégiens suivant des cours dans les établissements publics et quand l'accompagnement est important dans nos communes ou ici au Département, il faut suivre aussi pour le privé.

Mais je pense très franchement que l'épisode dont vous parlez ne doit pas nous amener à remettre en question ces accompagnements-là, tout en conservant une vigilance qui est toujours de rigueur sur ces sujets.

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Juste, Monsieur DUBOIS, quand on commence à avoir cette démarche-là, déjà, c'est un pas vers une remise en cause d'une certaine pratique pédagogique. Je crois qu'il faut être, comme vous le dites, très attentif, mais c'est déjà un premier pas qui pour moi est dangereux. Parce que ce sera peut-être plus tard une censure sur un ouvrage, etc. Je suis d'accord avec vous, il faut être attentif, mais très attentif.

M. DUTIN : Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que vous venez d'indiquer et ce qu'a précisé M. DUBOIS. La difficulté, c'est que pour être audible, il faut faire passer des messages clairs. Votre message est clair. Vous avez compris que le message qui est repris par Sylvie BERGEROO est clair. Celui de M. DUBOIS est alambiqué. « Oui, mais cela a trébuché, il faudra que l'on soit attentifs, vigilants... » C'est ce discours qui n'est plus audible aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui il y a un rappel à l'ordre à faire qui est peut-être un rappel à l'ordre clair, cohérent et que tout le monde comprenne.

Je pense qu'effectivement, on peut trébucher parfois, mais là, manifestement, c'est un croque-en-jambe que l'on se fait à soi-même. Stop, ce n'est pas audible. La réponse qui a été formulée sur la forme n'est pas audible. Et effectivement ce projet pastoral, je pense que la personne qui écrit sait ce qu'elle écrit, enfin il faut l'espérer. Et je pense que les termes qui ont été mentionnés dans cet écrit sont des termes qui sont réfléchis. On n'a pas affaire à n'importe qui et donc, l'établissement a envoyé un message qui est clair. Faisons un message clair.

M. DUBOIS : Puisque je n'ai pas été clair, je vais essayer de l'être un peu plus. Moi, ce que j'invite tout le monde à faire, ce n'est pas de prendre à la légère ce qui s'est passé, de le regarder et d'en parler clairement, mais de ne pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain et de remettre en cause tout ce qui a été mené par un établissement d'enseignement privé sous contrat depuis des années avec des investissements importants, avec une offre concernant l'enseignement qui n'est pas négligeable sur le territoire, notamment du Grand Dax que je connais particulièrement. Et je dis une nouvelle fois et cela me semble assez clair, mais j'ai bien compris que pour vous, il vaut mieux asséner les choses, marquer un grand coup, peut-être pour se faire plaisir et dire : là, on a montré les muscles.

Moi, je vous dis, regardons ce cas avec précision. Il y a tout un tas d'autres actions qui sont menées qui ne suscitent pas le moindre doute concernant cet établissement. Donc, prenons-le en compte aussi avant de déclencher de trop grandes manœuvres. Je redis que vous avez sûrement très bien fait de repréciser les choses comme vous l'avez fait et puis regardons la suite. Je ne pense pas être dans le flou en tenant de tels propos. Je dis juste qu'il y a quelque chose qui s'est passé, mais qu'il y a beaucoup d'autres éléments qui sont aussi à prendre en compte pour ne pas avoir de mauvaise interprétation au global sur cet établissement. Si je ne suis pas assez clair, Monsieur DUTIN, j'en suis désolé.

Mme SENSOU : Merci beaucoup de me donner la parole. Je rebondis et je suis en accord avec tout ce qui a été dit, mais quand on dit de ne pas avoir de mauvaise interprétation, justement que le public n'ait pas une mauvaise interprétation et lorsqu'il s'agit d'un pied de nez à la laïcité et à tout ce qui se dit actuellement, que l'on ait la même réaction face à toute sorte d'enfreint à « la laïcité ». D'autres écoles privées peut-être n'ont pas été traitées de la même manière et donc, pour que l'on ait un message clair vis-à-vis de nos citoyens, que l'on traite les mêmes « infractions » quand il s'agit d'une école de confession chrétienne, qu'une école de confession juive ou qu'une école de confession musulmane. J'ai déjà eu cette réflexion, si cela avait été un autre établissement, il y a longtemps que l'on en aurait parlé, reparlé dans les journaux en reprenant cette histoire. Là, si le Département fait ce courrier, cela montrera juste qu'il y a la même justice pour tous.

Monsieur le Président : Merci pour l'ensemble de ces interventions. Quand j'ai évoqué les autres dérives, cela ne concernait pas l'établissement en question. C'est ce que l'on constate de plus en plus. Je ne sais pas si vous avez vu récemment le reportage qui a été fait aux Etats-Unis sur les médiathèques et les bibliothèques où des livres qui rentrent dans la sphère très classique sont retirés des rayons des médiathèques. C'est pour cela que je voulais prendre les devants par rapport à tout cela. Il faut quand même se souvenir que c'est peut-être parce qu'il n'y a pas des décisions claires qui sont prises qu'un certain nombre dérives s'installent et deviennent quasiment l'habitude. En disant cela, on peut tous balayer devant notre porte parce que quand il y a eu des phénomènes qui se sont passés dans les années 2000 où les réponses n'ont peut-être pas été suffisamment rapides et fermes, on a vu se passer un certain nombre de choses.

C'est pour cela que je pense que dès le premier faux-pas, il vaut mieux que l'on soit vigilants et que l'on soit assez fermes, que l'on rappelle ce qu'est la laïcité dans ce pays et que les établissements sous contrat ont cette obligation. On est en train de commémorer la mémoire de deux enseignants qui ont disparu récemment. Il faut rappeler toute cette valeur qui fait la singularité et la spécificité de cette République et je pense qu'il faut que tout le monde, à un moment donné, soit respectueux de ces règles.

Mme BOURRETERE : C'était simplement par rapport à ce qui vient d'être dit sur le plan général. Il y avait encore ce matin une intervention médiatique sur un ouvrage présenté au Goncourt des lycéens qui vient de faire l'objet d'attaques d'associations, on ne va pas les qualifier de confessionnelles mais en tout cas, à la vue courte pour refuser un ouvrage sous couvert de pédophilie ou de pornographie. Je pense que le comité organisateur du

prix Goncourt sait ce qu'il fait quand il soumet des ouvrages à des lycéens. Je pense que l'on peut avoir confiance dans la littérature qui est proposée à nos jeunes aujourd'hui.

M. VALLAUD : Simplement pour dire qu'en effet, notre intransigeance ne doit pas avoir de géographie variable en fonction des circonstances, même s'il faut apporter des réponses qui soient proportionnées aux atteintes et aux principes républicains que l'on constate. En effet, il a été dit ce matin que le prix Goncourt des lycéens était contesté dans sa sélection par un certain nombre de partis réactionnaires et de ce point de vue-là, on voit que la défense de l'universel, la défense des principes républicains peut même venir d'un grand journal chrétien comme *La Croix* dont l'éditorial manifestement est tout à fait à la hauteur de ce que l'on attend précisément. La réaction est partout.

Il faut dire que la loi de 2004, on la défend en toutes circonstances et sans trembler, que la laïcité est un principe qui ne se négocie pas. Mais mesurez bien que cela se niche partout, y compris dans un certain nombre de politiques éducatives. Quand le ministre BLANQUER décide de faire le ménage des ouvrages pédagogistes ou prétendument pédagogistes des bibliothèques de Canopée et donc des documents mis à disposition de l'Education Nationale, c'est déjà une difficulté. Et il faut évidemment le dire.

Lorsqu'il y a une instrumentalisation des programmes scolaires, là aussi il faut s'en méfier et s'en défier. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, le Conseil Supérieur des Programmes avait bénéficié dans la loi qui a été votée en 2013 d'une garantie d'indépendance et on voit bien l'espèce de retour du fantasme du récit national qui dans l'histoire a souvent été instrumentalisé. Nous devons être ici vigilants, en particulier avec les établissements privés qui sont sous contrat d'association. D'ailleurs, cela me fait dire qu'ayant interpellé à l'époque le Ministère de l'Education Nationale sur le contrat d'association avec Stanislas, je n'ai pas eu même un accusé de réception alors qu'il y avait quelques motifs quand même de nous interroger sur le maintien de ce contrat, compte tenu de ce que l'on savait et qui s'est révélé assez fondé.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour vos interventions. Sur le dossier proprement dit de Dotation Globale de Fonctionnement aux collèges, est-ce que vous êtes favorables à son adoption ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-1 SECOURS D'URGENCE – INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES DU 6 AU 7 SEPTEMBRE QUI ONT FRAPPE LES COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE

(Rapporteur : Monsieur le Président)

Monsieur le Président : Comme vous le savez le département des Pyrénées-Atlantiques et tout particulièrement les communes de Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos situées dans la Vallée d'Aspe ont connu un épisode orageux de forte ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024.

L'Association des Maires et Présidents des Communautés des Pyrénées Atlantiques se propose de collecter des dons qui seront intégralement reversés à ces quatre communes en état de catastrophe naturelle.

Je vous propose d'exprimer notre solidarité envers ce département et les communes sinistrées en attribuant à l'Association des Maires et Présidents des Communautés des Pyrénées Atlantiques la somme de 30 000 €, qui sera donc reversée aux quatre communes.

Si vous le souhaitez, je pourrai refaire le point sur l'ensemble des aides que l'on a octroyées par le passé pour voir que nous réagissons de façon homothétique sur l'ensemble des catastrophes naturelles qui concernent ce pays et je pense que l'on sera malheureusement de plus en plus sollicités compte tenu des événements de plus en plus fréquents.

Est-ce qu'il y a questions sur cette proposition ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Sylvie Bergeroo), M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-2 PROPOSITION – BUDGET 2025 : LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN DANGER

(Rapporteur : Mme LUBIN)

Monsieur le Président : Le dernier point à l'ordre du jour de cette réunion est une proposition de motion et je donne la parole à Monique LUBIN.

Mme LUBIN : Je vais donc vous lire la motion en question.

« Alors que la dette de l'État continue de s'alourdir, s'élevant désormais à 3 200 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 1 000 Mds€ depuis 2017 et que le déficit de l'Etat a atteint 180 milliards d'euros pour l'année 2024, le budget 2025 proposé par le gouvernement suscite une vive inquiétude. Avec un objectif affiché de réaliser 60 milliards d'euros d'économies, des mesures drastiques sont envisagées, telles que la suppression de 4 000 postes d'enseignants ou encore l'augmentation du ticket modérateur pour les consultations médicales.

Pour expliquer un tel dérapage des finances publiques, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, qui a dirigé Bercy pendant sept ans, a désigné un coupable idéal à savoir les collectivités territoriales.

Or, chacun sait que les collectivités ne peuvent emprunter pour équilibrer leurs dépenses de fonctionnement. Ce procédé, qui consiste à dénigrer la gestion des collectivités venant de la part des responsables de ce naufrage des finances publiques, est grossier. Il désigne les services publics locaux comme boucs émissaires.

Concernant l'échelon des Départements plus particulièrement, leurs finances sont fragilisées depuis plusieurs années, notamment en raison de la suppression progressive des derniers leviers de fiscalité directe. Le ralentissement du marché immobilier, qui a entraîné une baisse des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), n'a fait qu'aggraver la situation. En parallèle, les dépenses imposées par l'État ne cessent d'augmenter :

- revalorisations liées au Ségur de la santé,
- dégel du point d'indice des fonctionnaires,
- réduction des compensations de l'État sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) : Autonomie des Personnes Agées (APA), Prestation et Compensation du Handicap (PCH), Revenu de Solidarité Active (RSA).

Ainsi, le reste à charge sur les AIS atteint la somme de 389 M€ sur la période de 2017 à 2023, passant de 49,5 M€ pour l'année 2017 à 60,8 M€ pour 2023.

Les Départements se retrouvent ainsi confrontés à un véritable « effet ciseau » : d'une part, une diminution des recettes, et d'autre part, une augmentation des dépenses contraintes. Cette situation met en péril le principe constitutionnel d'autonomie et de libre administration des collectivités territoriales.

Ainsi, alors que les recettes des Départements diminuent déjà drastiquement à cause de la crise immobilière, le Gouvernement agrave encore leur situation avec des mesures contraignantes dans le projet de budget 2025. Ces dispositifs incluent :

- La mise en place d'un fonds d'épargne obligatoire pour les 450 plus grosses collectivités,
- Le gel de la revalorisation annuelle de la TVA,
- L'amputation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Pour le seul Département des Landes, la ponction estimée dépasserait les 13 millions d'euros pour l'année 2025. Après deux années de ponction dans le fonds de roulement, on mesure l'absurdité de cette décision censée inciter notre collectivité à baisser ses dépenses alors que depuis deux ans, les recettes diminuent déjà : de 1,7% en 2023 et de 2% en 2024. Cette nouvelle baisse substantielle des recettes entraînerait des conséquences directes sur les politiques d'investissement et d'intervention du Département, compromettant des projets essentiels pour les services publics locaux, leurs usagers et les collectivités locales.

En parallèle, l'impôt exceptionnel sur les ménages les plus fortunés (qui concerne uniquement 0,05% des foyers fiscaux français) ne devrait apporter que 2 milliards d'euros en 2025, soit un montant bien inférieur à l'effort imposé aux collectivités et donc aux services publics locaux qui œuvrent pourtant au quotidien pour l'intérêt public.

À la veille de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) et du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) par le Parlement,

le Conseil départemental des Landes alerte :

- Le Gouvernement : sur les difficultés rencontrées par les Départements pour présenter un budget sincèrement équilibré en 2025 et tout simplement élaborer un budget sans connaître ni le montant, ni les modalités de ce prélèvement, ni l'utilisation des fonds ainsi constitués, et ceci après deux années successives de baisse due à l'effondrement des droits de mutation (29 M€ en deux ans fin 2023 et un cumul de 77 M€ projeté à ce jour).
- Les Maires et Président(e)s d'EPCI des Landes : sur les répercussions de cette baisse des recettes départementales sur leurs collectivités, notamment sur une possible réduction des aides aux communes, alors que par ailleurs le Fonds Vert doit diminuer de 60% et qu'elles sont elles-mêmes concernées par le gel de leurs dations.
- Les habitantes et habitants des Landes : sur les conséquences concrètes de la diminution des investissements dans les infrastructures locales (collèges, EHPAD, routes...) et sur le fonctionnement des services publics locaux.

En conséquence, le Conseil départemental des Landes, en adéquation avec la position unanime partagée en commission exécutive de l'Assemblée des Départements de France le 16 octobre 2024,

- demande au Gouvernement de revoir sa position et de renoncer aux baisses de recettes et ponctions sur le budget des collectivités qui, in fine, pénaliseront les citoyens dans leur quotidien ».

Monsieur le Président : Je vous remercie. J'ai une demande de prise de parole de Boris VALLAUD. Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ?

M. VALLAUD : Peut-être pour nourrir les interventions suivantes, vous indiquer que chacun conçoit que la situation budgétaire et financière de la France est particulièrement difficile. Il y a 2 points de PIB, c'est-à-dire 60 milliards de dérapage entre les prévisions du début de l'année et la réalisation de la fin de l'année. 60 milliards, c'est considérable. Déjà, à l'automne 2023, lorsque nous avions rencontré le ministre des Finances, nous nous étions inquiétés du ralentissement des rentrées fiscales et il nous avait été répondu à l'époque que c'était probablement un décalage de trésorerie lié à la saison touristique. Il n'en était rien.

Je me souviens que le même ministre à l'époque m'avait dit... On était en train de faire la démonstration de la réalité, de ce qu'on appelle la courbe de Laffer, trop d'impôt tue l'impôt, et ils en faisaient la démonstration par l'absurde en disant : il y a moins d'impôts et plus de recettes fiscales. Il y a eu moins d'impôts et il y a eu moins de recettes fiscales. Il faut dire que la somme des cadeaux fiscaux non financés coûte à peu près 50 milliards d'euros par an. Quand on fait des chèques sans provision, chacun sait, sans être un grand mathématicien, qu'il finit par y avoir un certain nombre de conséquences.

Aujourd'hui, le débat à l'Assemblée Nationale a démarré sur la partie recettes de la loi de finances et un certain nombre d'avancées ont déjà été permises puisqu'a été acquise hier la pérennisation de la contribution dite exceptionnelle sur les hypers riches qui permet de limiter la possibilité d'une optimisation fiscale. C'est notamment une pérennisation qui a été acquise avec les voix de la Gauche et du MODEM. Je le dis parce qu'il y a parfois des convergences autour de l'idée qu'il faut plus de justice fiscale. On a également augmenté la fiscalité sur les revenus du capital à travers la Flat tax. Nous avons rétabli l'Exit tax pour lutter contre l'exil fiscal. On a créé une taxe sur les super dividendes. On a diminué les défauts de plusieurs niches fiscales dont Le pacte Dutreil sur les successions. On a obtenu un soutien fiscal pour l'ensemble des retraités résidant dans les Ehpad puisqu'il y avait une déduction d'impôt qui s'est transformée par cet amendement en crédit d'impôt et donc, bénéficiant aussi à ceux qui ne sont pas imposables. On a fait adopter d'autres choses.

Je ne sais pas si cela survivra au débat parlementaire, à l'arrivée du texte au Sénat, mais je sais que Monique sera vigilante pour qu'un certain nombre d'avancées ne soient pas remises en question, mais la conséquence actuelle, c'est qu'il est demandé pas 5 mais 9 à 10 milliards d'euros d'économies auprès des collectivités locales. On a pu indiquer à travers ce qu'a lu Monique LUBIN quelles pourraient en être les conséquences ici, mais cela n'a pas des conséquences désincarnées.

C'est moins d'argent pour la protection de l'enfance. C'est moins d'argent pour les transports publics, quand il s'agit par exemple de la région de Bretagne qui perd des dizaines de millions d'euros, c'est le risque que le reste à charge à travers l'augmentation des tarifs des Ehpad, de façon très forte dans un certain nombre de départements, oblige les gens à rester à domicile alors qu'ils devraient être accueillis en établissement parce qu'ils ne sont pas éligibles à l'aide sociale tout en ayant un reste à charge trop élevé.

Ce sont des conséquences qui, dans la vie quotidienne des Françaises et des Français, ne sont pas désincarnées. Tout ce que nous n'arriverons pas de ce déficit à financer par plus de solidarité sur les très hauts revenus et sur les grandes entreprises, sera payé d'une manière ou d'une autre, en tout cas c'est l'intention de certains, par des impôts qui sont des impôts sur la vie. Rien que le décalage de six mois de la revalorisation des pensions a un coût par retraité de l'ordre de 300 €. Vous vous souvenez que la baisse de 5 € des APL avait eu quelques conséquences sociales fort douloureuses pour ceux qui bénéficiaient de cette aide.

Je voulais simplement me faire l'écho de la vigilance qui était la nôtre, dans un esprit de responsabilité parce que nous entendons aussi dans les recettes que nous dégageons en consacrer une partie au remboursement de la dette et à la réduction du déficit. Mais aujourd'hui, le projet du gouvernement tel qu'il est construit, le rythme de la consolidation budgétaire, fait, d'après les calculs de l'OFCE, perdre 0,8 point de croissance l'année prochaine à notre pays. C'est à dire que nous n'arriverons pas à faire de la croissance, à faire des emplois. Nous n'arriverons pas non plus à restaurer l'état de nos finances publiques. L'Union Européenne nous donne sept ans et il est contreproductif de tout vouloir faire en trois ans.

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président. Je voulais faire simplement deux remarques.

La première remarque a trait à la désignation du gouvernement BARNIER.

Vous connaissez les conditions dans lesquelles ce gouvernement a été désigné. Il faut quand même retenir le fait qu'il a été désigné avec le soutien, pour ne pas dire la bénédiction, du Rassemblement National. Bien évidemment, cela pose un problème et il me semble que cela doit poser un problème, notamment aux députés de la majorité présidentielle qui, comme vous le savez toutes et tous, ont été élus, et c'est le cas pour deux d'entre eux dans notre département des Landes, par le biais du Front Républicain.

Comment assument-ils cette situation pour le moins paradoxale ? Cela me fait me remémorer une belle citation d'André MALRAUX qui nous disait : « On ne fait pas de politique avec de la morale, mais on n'en fait pas davantage sans. »

La deuxième réflexion que j'ai, concerne bien sûr les orientations qui ont été choisies par le gouvernement de M. BARNIER. Vous le savez toutes et tous, il semblerait que son Directeur de Cabinet ait été celui de l'ancien ministre des Finances, M. LE MAIRE. Donc, il ne découvrait sans doute pas la situation dans laquelle nous sommes. Mais je voulais simplement prendre un exemple, parce que nous ne sommes pas dupes. M. BARNIER souhaite focaliser sur une forme de rétablissement de certaines inégalités et c'est ainsi qu'il nous invite à regarder les nouvelles contributions qui pourraient être apportées par les 25 000 foyers, les 25 000 ménages les plus fortunés de notre pays. On parle d'une recette qui serait en-dessous de 2 milliards.

Cela doit être mis en parallèle par un autre exemple qui me semble quand même extrêmement important pour la grande majorité des Françaises et des Français, et notamment par les ménages les plus modestes. Je veux parler bien sûr de ce qui a trait à l'augmentation, pour ne pas dire l'explosion des factures d'électricité, puisque, à la fois l'augmentation du KWh et de la taxe sur la valeur ajoutée, la TVA, qui passerait donc de 5% à 20%, va faire exposer les factures et là, on parle d'une recette qui ne sera pas de moins de 2 milliards d'euros, mais qui avoisinerait plutôt les 4 milliards d'euros.

C'est ainsi que la politique qui est mise en œuvre actuellement est particulièrement injuste et inégalitaire.

Bien évidemment, je profite de l'occasion pour saluer la combativité des parlementaires du Nouveau Front Populaire. Le Nouveau Front Populaire a fait un certain nombre de propositions qui démontrent qu'il est possible de réorienter les choses dans un sens beaucoup plus équitable.

Pour conclure, bien évidemment, notre groupe votera cette motion qui est extrêmement importante quand on connaît la situation des collectivités locales et je pense qu'il est tout à fait opportun que collectivement, nous nous exprimions sur cette motion.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues, on va peut-être décevoir M. DUTIN parce que notre position va peut-être manquer de clarté pour lui. Alors, je vais essayer d'être le plus pédagogique possible.

A la lecture de cette motion, très clairement on est partagés parce que, bien évidemment, les hypothèses qui ont été lancées de manière médiatique, qui ne sont pour l'instant pas encore traduites en lois effectives inquiètent toutes les collectivités. Quand, pour les collectivités de la taille de notre Département, de la Région, ou des plus des plus grands EPCI qui ne sont pas concernés, a priori, dans le département, on voit cette épargne volontaire supplémentaire qui est demandée, quand pour toutes les collectivités, on voit cette baisse de 2 points du FCTVA, que l'on parle du gel des taxes réaffectées comme la TVA pour le Département, quand on parle de 4% de cotisations supplémentaires sur les caisses de retraite, alors que l'on fait tous des efforts pour dégager une épargne brute et une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien nos projets, tout cela effectivement doit nous amener à demander au gouvernement de tempérer ses demandes. Et effectivement, ce dialogue doit avoir lieu.

Et puis, les effets de ce type de mesures, on les connaît bien puisque sous un gouvernement précédent, celui de François HOLLANDE, quand la baisse des Dotations Globales de Fonctionnement a été décidée, toutes les collectivités en ont pâti et comme vous l'avez dit, c'est derrière l'investissement, c'est la dynamique de nos territoires qui peut être ponctionnée.

Là où je dis que nous sommes partagés, c'est que sur la forme, la rédaction de cette motion qui tendrait à faire penser – d'ailleurs, la finesse de l'intervention de Jean-Marc LESPADE va un peu dans ce sens en disant qu'un gouvernement pratiquement d'extrême droite... Il y a eu un vote qui n'a pas donné une répartition claire de notre Assemblée Nationale, un hémicycle qui est effectivement partagé de telle manière qu'il n'y a pas de majorité évidente qui se dégage et donc, la situation est compliquée de ce point de vue-là. Je n'irai pas plus loin dans l'analyse caricaturale, pour moi, qui a été faite à l'instant.

Du coup, la motion qui nous est proposée et qui tendrait à dire que ce gouvernement, et vous reprenez les propos de l'ancien ministre de l'Économie qui n'est plus là et effectivement, ce sont les seuls que l'on peut trouver dans ce sens-là, ce gouvernement qui rejette tout la faute du déficit de l'État sur les collectivités, je crois que ce n'est plus le discours que l'on a aujourd'hui. Ce n'est plus l'explication qui est faite pour ces mesures-là. Du coup, même si je pense que le curseur va trop loin dans les propositions

qui sont faites, je pense que les collectivités peuvent être appelées pour essayer de résoudre et d'assainir la situation qui est constatée sur les finances nationales. La proportion, effectivement, est à déterminer.

Et puis, lorsqu'on présente des motions comme celle qui nous est proposée aujourd'hui, la question qui reste entière, et on voit que ce n'est pas si simple et pas si clair, c'est comment arrive-t-on à réduire ce déficit ? Sur qui va-t-on ? Est-ce que cette taxation sur les grandes fortunes n'est pas suffisante ? Est-ce qu'il faut baisser le curseur et aller sur plus de classes moyennes ? Moi, je n'y suis pas favorable.

Tout cela pour dire que la situation n'est pas simple, dans un contexte politique qui n'est pas simple et que, même si la sonnette d'alarme tirée par beaucoup de collectivités est légitime, la rédaction sur laquelle on n'a pas pu vous proposer d'éléments de modification - on a reçu le texte hier soir - pour nous va un peu trop loin sur la faute rejetée sur le gouvernement en termes de défiance vis-à-vis des collectivités, qui de mon point de vue et de ce que j'en perçoit n'est plus vraiment la thèse, mais c'est vrai qu'il y a la nécessité de chercher des économies. Mais ces économies-là, on l'a vu par le passé, ne sont pas de nature à permettre de maintenir une activité, notamment un investissement des collectivités locales qui serait suffisant. Parce que même quand on ponctionne le fonctionnement, bien évidemment, c'est de l'épargne brute qui va se dégrader. Comment vont faire les collectivités ? Elles vont s'endetter de manière supplémentaire, ce qui, a priori, n'est pas la volonté du gouvernement non plus. Donc, je suis bien d'accord sur l'aspect problématique.

Si sur le fond, effectivement, il est nécessaire là aussi d'appeler à la vigilance cette fois-ci du gouvernement, et je ne doute pas que l'on n'ira pas si loin dans les mesures qui sont proposées, c'est plutôt la rédaction à charge contre le gouvernement et l'approche qui serait la sienne d'être en défiance vis-à-vis des collectivités qui nous amènera à nous abstenir sur cette motion.

M. DUTIN : Monsieur DUBOIS, franchement c'est un talent, vous avez ce talent oratoire qui nous permet de considérer que ce que vous dites à la fin ne correspond plus à ce que vous aviez commencé à dire au début et très sincèrement, je n'ai toujours pas compris. En même temps, cela ne me surprend pas.

Mme LUBIN : Je ne sais pas ce qui vous fait dire, Monsieur DUBOIS, que le discours a été infléchi sur les collectivités territoriales. On va le voir à l'aune de l'examen du budget mais pour l'instant, je pense que le gouvernement entend à peu près tout ce qui est dit, mais ne sait pas de toute façon par quel bout prendre les recettes et comment trouver des nouvelles recettes. On lui fait plein de propositions, mais bizarrement il ne les entend pas. D'ailleurs, je suis arrivée au Parlement l'année où le Président de la République a été élu et depuis, je me souviens qu'à chaque PLFSS pour ce qui me concerne, on propose de nouvelles recettes qui ne sont jamais acceptées et pourtant cette année, on en voit quelques-unes qui vont arriver probablement dans le budget, ce qui voudrait dire que nous ne sommes peut-être pas si mauvais que cela lorsque nous faisons des propositions.

Ce que je veux juste rappeler, et c'est factuel, c'est que depuis 2017, ce sont 50 milliards d'euros par an de recettes fiscales qui manquent sur des choix politiques, c'est-à-dire que c'est le gouvernement depuis 2017, les gouvernements successifs qui ont proposé d'abaisser divers impôts et cela fait 50 milliards d'euros que vous multipliez par sept ans maintenant. C'est tout simple. Au bout d'un moment, le trou est abyssal.

On a essayé de nous expliquer que cela allait ruisseler. Il n'y a rien du tout qui a ruisselé. C'est un échec total cette politique-là. Et aujourd'hui, tout le monde s'accorde à le dire. Et donc, au bout d'un moment, comme rien n'a ruisselé, la base ne s'est pas remplie, au contraire, elle s'est complètement asséchée et la situation dans laquelle on est... Je vous assure que siéger sur les bancs du Parlement aujourd'hui... Je ne pensais pas que je vivrais

– je le dis tout simplement avec mes mots à moi – une situation comme celle que l'on vit aujourd'hui.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est devant une feuille où on n'a que des moins à écrire. Nous, on écrit des plus, mais on sait bien que de toute façon, à part sur deux ou trois mesures, on ne sera pas entendus. Cela va se traduire par des moins, tout simplement. Tout cela peut paraître abstrait pour nos concitoyens, je peux le comprendre parce que ces débats budgétaires ne sont pas toujours faciles à suivre, mais ce que chacun doit comprendre, c'est que cela va se traduire dans le quotidien... Alors là ça va ruisseler par contre, c'est-à-dire que ce que l'on va supprimer dans les grandes collectivités, les Départements, ainsi de suite, ceux-ci ne pourront plus le servir aux citoyens qui sont à la base. C'est comme ça que cela va se passer. Cela va être un ruissellement, mais à l'inverse et celui-là par contre va produire des effets sur lesquels nous n'avons déjà absolument aucun doute.

M. VALLAUD : Simplement quelques éléments supplémentaires pour dire qu'en effet cela n'a pas beaucoup ruisselé, mais que la base fiscale s'est sacrément évaporée.

D'abord dire à Julien DUBOIS que oui, la situation est compliquée. Politiquement et institutionnellement, elle l'est. Nous n'avons pas des institutions faites pour des majorités très relatives. Nous n'avons pas la culture et la pratique parlementaire que d'autres de nos voisins ont. Et moi, j'ai souvent fait l'aveu de cette inculture qui nous met dans une forme d'état de sidération et de faiblesse et qu'il fallait faire l'apprentissage de ce parlementarisme de fait. Mais dans la confusion et dans le brouillard de l'époque, il y avait au moins une loyauté, une fidélité, un engagement qui devaient réunir l'essentiel des députés dans l'hémicycle et j'allais dire, l'intégralité des députés landais. C'était l'engagement que nous avions pris de ne rien céder à l'extrême droite et je suis obligé de faire le constat qu'il y a une majorité de connivence avec l'extrême droite qui s'est installée. Je le vois dans le fait que la motion de censure, par exemple, a été repoussée par l'extrême droite. Je pense que dans la vie, on n'a jamais de bonnes raisons de se compromettre, jamais.

C'est la première chose que je voulais dire. Ensuite, je pense qu'on est dans un moment où il n'y a pas de neutralité possible et que la question de l'abstention est une option qui n'est pas posée. Je le dis tel que je le pense. On est dans un moment où les collectivités locales ont des choses à dire, non seulement au gouvernement, mais aux parlementaires des familles politiques que les uns et les autres soutiennent. Nous sommes dans un débat budgétaire où il faut se poser la question de savoir qui paye le quoi qu'il en coûte, à qui il va en coûter.

Aujourd'hui, ce qui se dessine et je n'en accable pas Michel BARNIER à titre personnel, il hérite quand même de l'addition qu'a laissée Bruno LE MAIRE en partant, mais la commission d'enquête qui s'est constituée dira exactement les responsabilités des uns et des autres, mais j'ai bien peur qu'il en coûte à celles et ceux que l'on a applaudis à 20h.

Pendant ce moment singulier de la Covid, la valeur avait changé de camp. On se disait, finalement, on a plus besoin des infirmières que des banquiers. On a plus besoin des aides-soignantes que des publicitaires. On a plus besoin des ouvriers de l'agroalimentaire, des éboueurs, des paysans que des conseillers en optimisation fiscale, même s'il n'est pas certain que ceux-là aient chômé pendant la durée de la Covid.

La question qui nous est posée est la même. Nous avons besoin de redresser les comptes du pays et nous avons besoin dans un même mouvement de restaurer la justice fiscale et de défendre les services publics.

Aujourd'hui, quand j'entends, y compris dans notre département, des gens trouver qu'ils paient trop d'impôts et trop de cotisations, je peux les comprendre, dès lors que les classes

moyennes payent les impôts des hyper riches qui ne les payent pas, dès lors que les PME, les commerçants et les artisans de nos villages payent les impôts des multinationales qui ne les payent pas. Quand un certain nombre de multinationales consolident 40% de leurs résultats dans les paradis fiscaux, la conséquence très claire, c'est qu'on taxe le capital qui n'est pas mobile.

Quand je vois que le taux d'effort fiscal des milliardaires est inférieur à celui de la première tranche de l'impôt sur le revenu, je me dis que ce n'est pas juste. Et que le principe même du consentement à l'impôt qui a été au fondement des parlements modernes et même d'une forme de contrat social qui nous lie est atteint, je me dis qu'il faut le restaurer et que de ce point de vue-là, tout républicain authentique doit prendre parti. Il doit dire : oui, nous avons besoin de défendre la République sociale et la justice fiscale et que c'est dans les choix que nous sommes en train de faire au Parlement que cela peut s'accomplir.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Tout a été dit sur ceux qui auront à payer la gestion calamiteuse des finances publiques par ces majorités nationales. Il semble que le gouvernement souhaite relancer les schémas d'accessibilité des services au public et, dans le même temps, vient rogner les finances de celles et ceux qui les assurent. Il y a là une première hypocrisie et une première contradiction.

La seconde qui a fait un peu de presse ces derniers jours, mais qui semble être oubliée, c'est la mise en cause des fonds que l'entreprise la Poste perçoit du gouvernement en compensation des missions de service public qu'elle a à rendre et qui sont inscrites dans le cadre d'un contrat, d'une loi de la présence postale qui se décline en contrats, contrats qui sont ensuite appliqués dans les territoires et les départements.

Pour ce qui concerne les commissions départementales de présence postale, il y a une crainte puisqu'on a entendu parler de 50 M€ qui seraient enlevés à la Poste pour assurer ces missions-là. Le PDG de la Poste a assuré que ces fonds-là seraient pris sur leurs fonds propres et que les missions telles qu'elles sont allouées aux commissions, et notamment le financement des agences postales communales qui sont un service public local puisque la motion concerne les services publics locaux, eh bien la Poste a assuré que pour 2025-2026, elle assumerait sur ses fonds le paiement des agences postales communales.

Donc, on ne peut pas expliquer, ce que semble faire le ministre de la Fonction publique, qu'il faut relancer les schémas d'accessibilité des services au public et en même temps rogner les finances de celles et ceux qui les assurent. Nous avons la semaine prochaine pendant deux jours un séminaire avec le PDG de la Poste et l'ensemble des Présidents de commissions départementales où nous referons le point sur les financements. Il semble qu'ils aient reculé sur les 50 M€, mais ils veulent désormais leur enlever la compensation de la CVAE. Bref, on leur rend 50 pour leur enlever 100 de l'autre côté.

Nous aurons ce point-là la semaine prochaine, mais il faut être vigilant sur ce point parce que ces services publics sont directement dans les communes. Ce financement-là arrive directement dans les communes et les municipalités arrivent aussi à avoir du personnel communal, des secrétaires de mairie par le cofinancement de la commission départementale de la présence postale. Si on arrive aussi à investir dans les agences postales communales, à développer des politiques publiques innovantes dans les territoires, c'est parce qu'il y a des financements de l'Etat versés à l'entreprise la Poste pour des missions de service public et nous avons le risque que celles-ci soient mises en cause par ce gouvernement. Je tenais à le dire ici.

Monsieur le Président : Je vous remercie pour vos interventions. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole supplémentaires ? Non ?

Je vais essayer de vous donner quelques éléments factuels sur les demandes qui sont faites, qui sont le projet de loi de finances qui a été présenté au conseil des ministres et qui est aujourd’hui examiné par la commission des finances de l’Assemblée nationale, qui passera ensuite sur les bancs de l’Assemblée avant d’aller au Sénat et qui sera certainement, comme l’a expliqué Boris VALLAUD, largement amendé. Mais en fonction des données que nous avons aujourd’hui et qui concernent les collectivités territoriales, dont les Départements, le gros de l’économie, ce sont 3 milliards d’euros qui doivent alimenter un fonds dont on ne sait pas quand il sera redistribué et sous quelles conditions il sera redistribué ; c’est un fonds dit d’épargne, mais en fait, c’est un prélèvement quand même qui est fait.

Sur ces 3 milliards, pour les communes dans leur ensemble parce que cela concerne 450 collectivités en France, c’est autour de 800 M€. Il n’y a pas dans les Landes de communes concernées. Au niveau des intercommunalités, Communautés de Communes, Communautés d’Agglomération et Métropoles, c’est autour de 500 M€. Au niveau des Régions, c’est autour de 600 M€ et au niveau des Départements, c’est 1 milliard 120 000 €. Ce sont les Départements qui sont les plus grands contributeurs à l’effort qui est sollicité.

C’était simplement pour poser un ordre de grandeur. Pour le Département des Landes, c’est une estimation à travers les différentes mesures de 13 M€ qui pourraient manquer pour l’exercice 2025.

Je pourrais vous faire des comparaisons pour voir, si toutes les communes des Landes avaient été ponctionnées en prenant des exemples précis, pour voir ce que cela aurait pesé sur leur budget pour que chacun puisse mesurer l’effort auquel il serait confronté. Je pense que tout le monde trouverait la pilule plus qu’amère.

On peut s’interroger sur le fait de savoir si les collectivités ne doivent pas contribuer à l’effort national. Certainement. Je ne vais pas dire le contraire. On doit tous contribuer, mais quand on a dit cela, il ne faut pas s’exonérer de savoir d’où on vient et pourquoi on est dans cette situation-là.

Monique LUBIN l’a très bien expliqué. On a pris un certain nombre de décisions liées à la politique de l’offre qui était la ligne directrice du Président de la République depuis sept ans qui partait du principe qu’il faut diminuer les impôts des personnes les plus riches et des entreprises les plus importantes afin que cela ait un impact sur l’emploi et que cela ait un impact sur les finances publiques dans le sens où elles vont investir beaucoup plus, on va augmenter l’attractivité de la France et cela va générer des recettes fiscales supplémentaires.

On assiste aujourd’hui, et le Président de la République le sait depuis le début de l’année, à l’échec patent de cette politique qui démontre quand même qu’elle conduit la France à la situation financière de déficit le plus important depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En dehors des périodes de crises aigües que l’on a pu connaître avec les subprimes ou la crise sanitaire, c’est le déficit budgétaire le plus important depuis la seconde guerre mondiale.

La moindre des choses quand on a soutenu ce gouvernement et jusqu’à encore il n’y a pas longtemps lors des élections législatives, c’est de reconnaître son échec patent de cette politique qui a mis la France à genou et qui veut aujourd’hui mettre les collectivités territoriales à genou aussi. Depuis deux ans, au niveau des Départements, on voit nos recettes nettes diminuer, ce qu’aucune des collectivités autres que les Départements ne connaissent, c’est-à-dire que l’on a moins de ressources que les années antérieures et donc, inévitablement, notre épargne brute et notre épargne nette sont largement diminuées. Cette situation qui est liée aux droits de mutation et qui est liée au fait qu’on a supprimé toute autonomie financière et fiscale à la majeure partie des collectivités et

particulièrement aux Départements fait qu'aujourd'hui, on est en dépendance totale des choix qui sont faits au niveau national.

Et donc, on est en train d'assister, si ces mesures sont adoptées, à une asphyxie financière totale des Départements en particulier. C'est peut-être plus facile à faire que de les supprimer de façon institutionnelle directement, mais c'est ce à quoi cela conduit. C'est en ce sens que je veux que tout le monde mesure l'importance des mesures qui sont proposées. C'est pour cela que l'ensemble des Départements de France a adopté une motion qui est commune, toutes sensibilités politiques confondues, parce qu'ils sont totalement à genou. C'est bien pour cela que le gouvernement a souhaité qu'il y en ait vingt qui soient exemptés de toute ponction, vingt Départements, parce qu'il y en a qui sont déjà pratiquement en cessation de paiement et demain, c'est 80% des Départements qui seront certainement en très grande difficulté.

On ne peut pas faire abstraction de ce contexte. On était déjà en grande difficulté et là, c'est la saignée qui risque de conduire à la disparition des Départements. J'entends, on dit que d'autres gouvernements par le passé ont ponctionné largement les collectivités territoriales, pour ne pas dire le gouvernement lorsque François HOLLANDE était Président de la République. Je sens bien que c'est la tentation, et elle est normale quand on est un peu mis en cause, on ouvre un feu supplémentaire pour essayer de justifier.

Pour le Département des Landes, pour que vous ayez un ordre de grandeur sur les années du gouvernement de François HOLLANDE, on avait subi d'énormes baisses de dotations, mais il y avait eu la mise en place parallèlement de fonds de péréquation et de la majoration de 20% des DMTO, ce qui fait qu'à l'arrivée, quand on fait le bilan sur une dizaine d'années, c'est 1 300 000 € de moins que le Département des Landes a eu à subir. Là, c'est 13 M€. Que l'on n'essaye pas de faire des comparaisons. C'est sans commune mesure.

Je comprends votre embarras, Monsieur DUBOIS. Sauf à ce que j'aie perdu le fil ces dernières semaines ou ces derniers mois, vous avez été un soutien indéfectible de ce gouvernement depuis toujours, du moins de la politique du Président de la République. Aujourd'hui, je pense qu'il faut que chacun reconnaissse l'échec de cette politique et la nécessité d'en changer l'orientation.

Ce que j'émets comme vœu particulièrement, c'est que réellement on constate une fois pour toutes que la politique de l'offre est un échec et que l'on tourne réellement la page. Cela vaut aussi pour certains gouvernements de gauche qui s'y sont essayés. Je sais qu'il ne faut plus faire d'idéologie, ni de doctrine, mais si on revient aux bases de l'économie dans ce pays, il y a les tenants du libéralisme et les tenants de la régulation du marché. Je n'ai jamais été un tenant du libéralisme, j'ai toujours été pour réguler le marché pour essayer de faire en sorte de compenser ses erreurs et ce n'est pas avec une politique de l'offre que l'on remet en cause les erreurs du marché. Depuis toujours, je m'y suis opposé et on voit bien que tous les cadeaux fiscaux qui ont été faits aux uns et aux autres, ils n'ont pas rendu l'argent et ils ne l'ont pas remis dans l'économie.

J'ose espérer, mais je ne suis pas persuadé que le Président de la République ait encore pris réellement conscience de cet échec et des erreurs qu'il a commises depuis sept ans et qui nous conduisent là où on est aujourd'hui.

On s'en remet aux Parlementaires et à leur sagesse pour rectifier ce projet de loi de finances 2025 et c'est la raison pour laquelle je vous propose de voter cette motion qui n'est ni plus ni moins que la déclinaison de la motion qui a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des Présidents de l'Assemblée des Départements de France qui est présidée par François SAUVADET qui est un soutien historique de la majorité présidentielle.

On va passer au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière (a donné pouvoir à Magali Valiorgue), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech (a donné pouvoir à Sylvie Bergeroo), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis (a donné pouvoir à Cyril Gayssot), Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet **(4)**

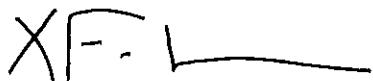
ABSENTS : 0

ADOPE A LA MAJORITE

Je vous remercie. L'ensemble des dossiers a été présenté et adopté. Je vous octroie 10 minutes avant la Commission Permanente.

La séance est levée à 11h05

Le Président,



Xavier FORTINON

La Secrétaire de séance



Patricia BEAUMONT

TABLE DES MATIERES**Procès-verbal des débats – Réunion du Conseil départemental du 18/10/2024**

N°s	Titres des rapports	Pages
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	SECOURS D'URGENCE – INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES DU 6 AU 7 SEPTEMBRE QUI ONT FRAPPE LES COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE VOTE SUR L'URGENCE ET INSCRIPTION à L'ORDRE DU JOUR	1
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
B-1	SOUTIEN AUX FAMILLES	3
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	COLLEGES - DGF	7
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	SECOURS D'URGENCE – INTEMPERIES EXCEPTIONNELLES DU 6 AU 7 SEPTEMBRE QUI ONT FRAPPE LES COMMUNES DE LA VALLEE D'ASPE	12
M-2	PROPOSITION D'UNE MOTION – BUDGET 2025 : LES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN DANGER	12